

Questions personnalisées

Table des matières

ACCOR	3
AIRBUS	4
AIRLIQUIDE	5
ARCELORMITTAL	6
AXA	7
BNP PARIBAS	8
BOUYGUES	9
BUREAU VERITAS	10
CAPGEMINI	11
CARREFOUR	12
CRÉDIT AGRICOLE	13
DANONE	14
DASSAULT SYSTÈMES	15
EIFFAGE	16
ENGIE	17
ESSILORLUXOTTICA	18
EUROFINS SCIENTIFIC	19
EURONEXT	20
HERMÈS	21
KERING	22
LEGRAND	23
L'ORÉAL	24
LVMH	25
MICHELIN	26
ORANGE	27
PERNOD RICARD	28
PUBLICIS	29
RENAULT	30
SAFRAN	31
SAINT-GOBAIN	32

SANOFI	33
SCHNEIDER ELECTRIC	34
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	35
STELLANTIS	36
STMICROELECTRONICS	37
THALÈS	38
URW	40
VEOLIA	41
VINCI	42

ACCOR

Vous indiquez dans votre Rapport intégré p.30 avoir déployé l'outil de reporting GAIA 2.0 à 93% de votre réseau, afin de suivre des indicateurs énergie, eau et déchets.

- a) Sur l'ensemble de votre réseau (incluant les périmètres des contrats de management et des franchisés), quelle est la part de renouvelables dans votre mix énergétique global (au-delà du mix électrique) ? Comment privilégiez-vous la décarbonation physique du mix énergétique plutôt que l'achat de certificats ?
- b) Dans les cas extrêmes, le non-alignement environnemental peut-il conduire à une sortie des périmètres B (contrat de management avec un tiers) et C (franchisés) d'Accor ? Est-ce qu'il existe des seuils environnementaux ou énergétiques en-dessous desquels un hôtel devient, à terme, incompatible avec les standards de marque Accor ? Si oui, pouvez-vous nous donner des exemples où cela a été le cas ?
- c) Comment garantissez-vous que votre haut niveau de standard environnemental soit maintenu dans les régions où la réglementation locale est moins stricte ? Quelles sont les régions du monde ou segments hôteliers où la transition énergétique est la plus difficile à déployer et quelles mesures d'adaptation de votre stratégie appliquez-vous selon ces différences ? Pouvez-vous fournir des exemples précis ?

AIRBUS

a) Outre les mécanismes d'évaluation des risques pays, quels mécanismes de diligence raisonnable Airbus met-elle en œuvre pour évaluer les risques liés à l'usage final de ses équipements ou technologies, notamment lorsqu'ils sont destinés à des zones touchées par des conflits et/ ou à haut risques (CAHRA) ? Dans le contexte géopolitique actuel, ces mécanismes ont-ils été renforcés ou adaptés, et selon quels critères ?

b) S'agissant plus spécifiquement des solutions intégrant de l'intelligence artificielle, comme les drones autonomes, Airbus a-t-elle renforcé ses dispositifs de diligence raisonnable afin de prendre en compte les risques éthiques propres à l'IA (critères additionnels, seuils de risque, comités de revue, escalade au niveau du Conseil ou du Comité Exécutif) dans le contexte géopolitique actuel ?

c) Plus précisément, quel est le rôle du comité éthique dans l'encadrement des risques propres à l'IA (biais, explicabilité, niveaux d'autonomie, contrôle humain) dans la conception et la commercialisation de systèmes de défense, notamment les drones autonomes ?

AIRLIQUIDE

Le bilan carbone d'Air Liquide est fortement concentré sur ses émissions du scope 3. A date, la société précise qu'il ne reporte pas d'émissions pour les catégories 5, 8, 9, 10, 12, 14 et 15 de scope 3 malgré leur applicabilité pour différentes raisons mentionnées (émissions mineures, indirectes ou sans estimation fiable).

Pour autant, Air Liquide s'est engagée sur une trajectoire de neutralité carbone en 2050 (incluant le scope 3) et sur un objectif de réduction des émissions de scope 3 provenant de l'utilisation de produits fossiles vendus (ex. -60 % d'ici 2035).

Dans le DEU 2024 (p.313) confirme qu'aucun objectif quantitatif de réduction des émissions sur l'ensemble du scope 3 n'est annoncé à ce jour, cependant « des leviers de réduction ont été identifiés, sur lesquels le groupe travaille ».

a) Rencontrez-vous des difficultés dans la comptabilité de vos émissions du scope 3 ? Quand pensez-vous pouvoir couvrir 100% des émissions du scope 3 sachant la récente révision de votre feuille de route RSE ?

b) Vous avez déjà lancé des initiatives sur vos activités et auprès de vos fournisseurs mais aucun engagement n'a été acté sur le périmètre scope 3 en aval. Pensez-vous pouvoir soumettre prochainement des objectifs quantitatifs à moyen ou long terme sur ce périmètre qui représente plus de la moitié des émissions du scope 3 ?

c) Air Liquide s'engage également à réduire les émissions absolues de scope 3 provenant de l'utilisation de produits à base de combustibles fossiles vendus à 60%. Quels sont vos principaux leviers d'actions pour y parvenir ? Existe-t-il un référentiel interne de « solutions durables » pour quantifier la contribution positive d'offres telles que l'hydrogène renouvelable, l'oxygène HeatOx ou autres offres d'efficience ?

ARCELORMITTAL

ArcelorMittal maintient un objectif de neutralité carbone pour les scopes 1 et 2 à horizon 2050, mais le groupe s'est retiré de l'initiative SBTi et a indiqué dans son rapport annuel 2024 que ses objectifs de réduction d'intensité carbone à horizon 2030 faisaient désormais l'objet d'une révision.

En 2024, le groupe a par ailleurs suspendu ou retardé plusieurs projets industriels structurants de décarbonation, notamment en Europe, ce qui rend la trajectoire 2030 inatteignable selon ses communications, sans qu'un nouvel ensemble d'objectifs intermédiaires n'ait été formalisé. Dans le même temps, les investissements dédiés à la décarbonation ont été fortement réduits, le plan annoncé de 10 milliards de dollars sur dix ans n'étant plus d'actualité, avec seulement 300 à 400 millions de dollars alloués en 2025, soit une part marginale du CAPEX total.

- a) Comment le Conseil d'administration garantit-il aujourd'hui la **crédibilité, la cohérence et la gouvernance** de la trajectoire climatique du groupe, alors que les objectifs 2030 ne seront pas atteints et qu'aucune trajectoire révisée n'a encore été présentée aux investisseurs ?
- b) Quelle est la date prévue de publication du Climate Action Report 3 ? Pouvez-vous nous confirmer qu'il inclura :
 - des objectifs chiffrés actualisés à horizon 2030 et 2040 (intensité et/ou absolu) ;
 - l'intégration explicite de l'impact des projets suspendus/abandonnés en Europe ;
 - la trajectoire consolidée par grandes régions et technologies et la contribution chiffrée par levier (EAF, DRI/H2, CCUS, ferraille/recyclage) avec des échéances 2030, 2035 ?
 - Envisagez-vous de **réintroduire une validation scientifique externe** des objectifs (par exemple via SBTi), et selon quel calendrier ?
- c) Avez-vous un plan de renforcement du reporting scope 3, couvrant l'ensemble des catégories amont (y compris extraction et transport des matières premières tierces) et aval (usage final, fin de vie) ? Selon quel calendrier le cas échéant ? Entre-il dans le spectre des objectifs soumis à validation scientifique externe le cas échéant ? Intègre-t-il une publication d'objectifs chiffrés de réduction du scope 3 (absolu et/ou intensité) avec échéances 2030/2040 ?
- d) Le conseil et ses comités ARGC / Sustainability envisagent-ils de publier la liste détaillée des indicateurs climatiques intégrés à la rémunération de long terme (périmètre, pondération, cibles) ainsi que des indicateurs climatiques annuels comparables (émissions et intensités par scope, par région, par technologie) permettant de suivre l'exécution de la trajectoire ?

AXA

Dans votre réponse à la question personnalisée du FIR de 2025, et particulièrement au sujet de la question des zones non assurables liées aux aléas climatiques, vous n'avez pas apporté de précision quant à votre stratégie de maintien ou de retrait dans les zones à haut risque.

- a) Dans ce cadre, pourriez-vous indiquer si Axa continuera à assurer ces territoires ou non, et selon quelles modalités ?

Les amendements du règlement Solvabilité II adoptés en 2022 imposent aux assureurs d'intégrer les risques de durabilité (physiques, de transition et de responsabilité) dans leur système de gouvernance et leur système de gestion des risques.

- b) Dans ce contexte, pouvez-vous nous fournir des exemples concrets (y compris anonymisés) de projets, d'activités ou de contreparties que vous avez refusé d'assurer et/ou de financer en raison de leur exposition aux risques climatiques ou de leur incompatibilité avec vos critères de durabilité ?

BNP PARIBAS

Dans le cadre de l'intégration progressive des risques climatiques dans les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème, la BCE a annoncé introduire un facteur climatique dans son cadre de collatéraux à partir de mi-2026. Les modalités d'éligibilité et de valorisation des actifs apportés en garantie pourraient avoir un impact croissant sur l'accès des banques à la liquidité et sur leur coût de financement.

- a) Parmi vos portefeuilles de clientèle, vos zones géographiques d'exposition ou vos principaux produits financiers, lesquels génèrent aujourd'hui le plus de valeur mais apparaissent également comme les plus vulnérables aux risques climatiques physiques ? Comment ces vulnérabilités sont-elles susceptibles d'affecter votre profil de risque et vos perspectives de rentabilité à moyen terme ?
- b) Comment intégrez-vous concrètement ces risques physiques (y compris ceux liés aux activités financées, comme de nouveaux projets d'exploration ou de production d'hydrocarbures) dans vos processus d'octroi de crédit (évaluation du risque, conditions financières, exclusions éventuelles, exigences de transition) ?

La question étant centrée sur les risques climatiques physiques, nous vous remercions par avance de bien vouloir concentrer votre réponse sur ces aspects, à l'exclusion des risques de transition.

BOUYGUES

Dans sa stratégie bas carbone, Colas s'engage à développer et promouvoir des produits, techniques et des solutions bas carbone. La politique de Bouygues Construction mentionne le recours à la construction bas carbone (biosourcés, béton à faible empreinte, etc.). Enfin vous identifiez les matériaux de construction comme une ressource principale du groupe et pour laquelle une part croissance est biosourcée.

- a) Pour chacune de vos activités de construction (Colas, Bouygues Construction, Bouygues Immobilier), pourriez-vous : détailler, le plus finement possible, les différents matériaux bas carbone, biologiques, biosourcés ou issus du recyclage utilisés ou produits, ventiler les volumes consommés par ces activités dans le monde en 2025 pour chacune de ces catégories de matériaux, ainsi que la part qu'elles ont représentée dans l'ensemble des matériaux utilisés par le groupe ?

- b) Pouvez-vous indiquer, pour 2025, le montant du chiffre d'affaires et de prises de commandes relatifs à chacune des natures de projets ci-dessous :
 - Activités fossiles (réservoirs, infrastructures de transport, etc.)
 - Energie solaire,
 - Éolien,
 - Transport, distribution et stockage d'énergie électrique
 - Autres projets énergétiques ou projets mixtes.

BUREAU VERITAS

À la lecture de vos différentes publications (stratégie RSE, document « Vers l'excellence et la durabilité » et document de référence disponible sur votre site) votre stratégie met en avant des engagements structurants en matière sociale, notamment dans le cadre de la stratégie LEAP | 28, présentée comme un levier d'évolution de votre modèle RH.

Afin de mieux apprécier le caractère opérationnel de votre stratégie LEAP | 28 sur le volet social, présentée dans vos dernières publications, pourriez-vous :

- a) Préciser la manière dont les résultats des enquêtes d'engagement (BVocal) ont mené vers des ajustements concrets des plans d'actions de LEAP | 28.
- b) Préciser les moyens financiers et humains consacrés au renforcement de la santé/sécurité, du développement des compétences et de la diversité sur la période 2024/2028 (budgets, investissements, effectifs...).

CAPGEMINI

- a) À la suite des controverses du début d'année autour du client américain ICE, avez-vous identifié quels systèmes de gouvernance se sont révélés inefficaces pour prévenir cette situation ? Par exemple, pouvez-vous confirmer que le conseil d'administration était censé être tenu au courant de l'existence de ce client (sans que le conseil n'ait à connaître le détail des informations classifiées) et que les relations globales avec ce client auraient pu ou dû être débattues au niveau du conseil (au regard de controverses récurrentes depuis plusieurs années autour de ICE et en particulier depuis janvier 2025) ?

Le groupe entretient des expositions commerciales significatives, notamment des contrats de grande ampleur avec des clients dont les intérêts stratégiques et le respect des droits humains peuvent diverger de ceux d'autres clients étatiques, en particulier européens. Cette configuration met en tension la capacité du groupe à garantir des souverainetés multiples et les engagements différenciés associés.

- b) Dans ce contexte et dans le prolongement de la question précédente, comment Capgemini aborde la question de la souveraineté technologique aussi bien sur le plan des opportunités que des risques ?
- c) Pouvez-vous confirmer que le conseil d'administration peut débattre, ou bien a débattu, de ce sujet complexe et, sans trahir la confidentialité de ses travaux, nous indiquer quelles sont les grandes lignes directrices qu'il utilise pour guider ses décisions ?

CARREFOUR

Le groupe Carrefour s'est doté d'une politique visant à garantir que le soja entrant dans l'alimentation des produits de sa Filière Qualité (FQC) et de ses principaux produits bruts en marque distributeur, ne participe pas à la déforestation et/ou à la conversion des terres. À ce titre, le groupe s'est fixé plusieurs objectifs. Pouvez-vous répondre avec précision à chacune des sous-questions suivantes :

- a) Quels sont les résultats quantitatifs obtenus en 2025 ?
- b) Pouvez-vous fournir la liste de vos fournisseurs en France et à l'international ventilée par pays ?
- c) Pour mener à bien sa politique, le groupe évalue les principaux importateurs de soja. Cette évaluation est-elle publique ?
- d) Procédez-vous à des sondages pour vérifier la qualité des contrôles réalisés par les organismes certifiant les filières de soja que vous reconnaissez ?
- e) Avez-vous, en 2025, collecté des réclamations ou des observations de parties prenantes concernant votre chaîne d'approvisionnement en soja ? Si oui, pouvez-vous indiquer lesquelles ainsi que les solutions que vous y avez apportées ?
- f) Pouvez-vous fournir une estimation de la proportion (en volume) des produits concernés par votre politique par rapport à l'ensemble des produits de même nature vendus sous l'enseigne Carrefour ?
- g) Le 5 janvier 2026, les principaux négociants de soja brésilien ont annoncé qu'ils se retiraient de l'accord sur le moratoire sur le soja amazonien. Cela est-il susceptible de contrarier vos objectifs ?

CRÉDIT AGRICOLE

Dans le cadre de l'intégration progressive des risques climatiques dans les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème, la BCE a annoncé introduire un facteur climatique dans son cadre de collatéraux à partir de mi-2026. Les modalités d'éligibilité et de valorisation des actifs apportés en garantie pourraient avoir un impact croissant sur l'accès des banques à la liquidité et sur leur coût de financement.

a) Parmi vos portefeuilles de clientèle, vos zones géographiques d'exposition ou vos principaux produits financiers, lesquels génèrent aujourd'hui le plus de valeur mais apparaissent également comme les plus vulnérables aux risques climatiques physiques ? Comment ces vulnérabilités sont-elles susceptibles d'affecter votre profil de risque et vos perspectives de rentabilité à moyen terme ?

b) Comment intégrez-vous concrètement ces risques physiques (y compris ceux liés aux activités financées, comme de nouveaux projets d'exploration ou de production d'hydrocarbures) dans vos processus d'octroi de crédit (évaluation du risque, conditions financières, exclusions éventuelles, exigences de transition) ?

La question étant centrée sur les risques climatiques physiques, nous vous remercions par avance de bien vouloir concentrer votre réponse sur ces aspects, à l'exclusion des risques de transition.

DANONE

Dans son DEU 2024, Danone précise que dans le cadre du Danone Impact Journey, le groupe s'est fixé pour objectif de parvenir, d'ici 2025, à 30 % des principaux ingrédients (lait, soja, amandes, avoine, céréales et certains fruits et légumes) sourcés directement auprès de producteurs qui auront entamé leur transition vers l'agriculture régénératrice (niveau 1 sur la grille interne du groupe qui comporte 3 niveaux). Ce même document informe qu'en 2024, Danone a atteint 39 % et que l'ambition du groupe à l'horizon 2030 serait revue en 2025.

a) Quelle est la stratégie de Danone en matière d'agriculture régénératrice à l'horizon 2030 : le groupe vise-t-il une massification de l'agriculture régénératrice (augmentation du pourcentage d'ingrédients sourcés au niveau 1 de la grille) et/ou un approfondissement de la démarche pour les producteurs déjà engagés (atteinte des niveaux 2 et 3) ?

b) Au-delà de la fixation de nouveaux objectifs, Danone pourrait-il préciser la gouvernance de sa stratégie en matière d'agriculture régénératrice et le processus ayant mené à sa définition, en particulier en matière de consultation des parties prenantes ?

c) En matière de reporting, le groupe pourrait-il envisager de publier le pourcentage d'ingrédients sourcés directement auprès de producteurs qui auront atteint respectivement les niveaux 1, 2 et 3 de la grille interne ou bien selon les développements engagés avec la plateforme Sustainable Agriculture Initiative ?

DASSAULT SYSTÈMES

a) Outre les mécanismes d'évaluation des risques pays, quels mécanismes de diligence raisonnable Dassault Systèmes met-elle en œuvre pour évaluer les risques liés à l'usage final de ses équipements ou technologies, notamment lorsqu'ils sont destinés à des zones touchées par des conflits et/ ou à haut risques (CAHRA) ? Dans le contexte géopolitique actuel, ces mécanismes ont-ils été renforcés ou adaptés, et selon quels critères ?

b) S'agissant plus spécifiquement des solutions intégrant de l'intelligence artificielle, comme les drones autonomes, Dassault Systèmes a-t-elle renforcé ses dispositifs de diligence raisonnable afin de prendre en compte les risques éthiques propres à l'IA (critères additionnels, seuils de risque, comités de revue, escalade au niveau du Conseil ou du Comité Exécutif) dans le contexte géopolitique actuel ?

c) Plus précisément, quel est le rôle du comité éthique dans l'encadrement des risques propres à l'IA (biais, explicabilité, niveaux d'autonomie, contrôle humain) dans la conception et la commercialisation de systèmes de défense, notamment les drones autonomes ? Pouvez-vous confirmer que le comité éthique a pu se pencher sur ce sujet et élaborer une politique sur les limites que Dassault Systèmes s'impose et impose à ses clients sur les risques de perte de contrôle de flottes de drones autonomes.

Liste non exhaustive de clients gagnés sur des contrats mentionnant la conception ou fabrication de drones : Airbus (France), Raphe mPhibr (Inde), Dhaksha Unmanned Systems (Inde), Sky Eye Systems (Italie), General Aeronautics (Inde).

EIFFAGE

a) Dans le cadre de ses activités, Eiffage contribue à l'artificialisation des sols et à l'extension urbaine. Par ailleurs, le groupe mène des activités contribuant à la « reconquête de la biodiversité » et privilégie la rénovation. Pour l'ensemble de vos activités, en 2025, pouvez-vous indiquer la surface de pleine terre artificialisée, la surface désartificialisée, la surface concernée par des travaux de rénovations. Pour chacune de ces catégories, pouvez-vous indiquer le montant du chiffre d'affaires concerné ? Le groupe s'est-il fixé des objectifs de résultat concernant ces trois paramètres ou avez-vous l'intention de le faire ?

b) L'extraction de matières premières brutes (sable, granulat, roches massives...) pour la réalisation des ouvrages et des constructions est également un facteur altérant la biodiversité. Dans votre DEU 2024, vous indiquez ne pas être en mesure de fournir une information globale et exhaustive sur le volume ou le poids des différents types de ressources matérielles utilisées dans le cadre de ses activités. Avez-vous prévu d'effectuer ce calcul/évaluation et de divulguer la provenance de ces différents matériaux ? Si oui, à quelle échéance ?

c) Pouvez-vous indiquer, pour 2025, le montant du chiffre d'affaires et de prises de commandes relatifs à chacune des natures de projets ci-dessous :

- Activités fossiles (réservoirs, infrastructures de transport, etc.),
- Energie solaire,
- Éolien,
- Transport, distribution et stockage d'énergie électrique
- Autres projets énergétiques ou projets mixtes.

ENGIE

a) Vous détaillez les leviers d'actions pour décarboner votre chaîne de valeur jusqu'à 2030. Quand pensez-vous publier les leviers de décarbonation après 2030 de manière aussi détaillée ?

b) Vous avez pour objectif de verdir progressivement le gaz et d'atteindre 100% de gaz décarbonés en 2045. Pensez-vous publier un chiffrage de la baisse de la production et des ventes de gaz fossile prévue et la répartition entre la réduction des volumes (ventes et consommation) et le verdissement après 2030 ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?

c) Les émissions de méthane sont un enjeu fort pour les entreprises gazières. Vous avez comme ambition de les réduire de 50 % entre 2017 et 2030 sur les infrastructures gaz consolidées : quels sont les systèmes de détection, de réparation et d'arrêt des pratiques d'événement et de torchage de gaz mis en place et quels investissements annuels sont spécifiquement dédiés à cette réduction ?

d) Comment l'élimination du SF6 dans les réseaux électriques est-elle mise en place (en lien avec la réglementation européenne notamment le règlement F-gaz) ?

ESSILORLUXOTTICA

La quantité totale de déchets non dangereux d'EssilorLuxottica a augmenté de 10,95 % entre 2023 et 2024 (passant de 85 509 à 94 876 selon votre rapport de durabilité 2024, page 62). La part de déchets non recyclés est, quant à elle, en hausse de 2 % entre 2023 et 2024. Enfin, le volume de déchets non dangereux éliminés en décharge est en hausse de 26,8 % entre 2023 et 2024.

a) Après avoir travaillé sur la réduction des déchets dangereux, le groupe ambitionne-t-il de travailler sur la réduction des déchets non dangereux ? Prévoyez-vous de publier des objectifs clairs et ambitieux concernant ces mêmes déchets et si oui sur à quel horizon ?

b) Le remplacement du plastique dans les verres optiques est-il envisageable et si oui des études en R&D sont-elles en cours chez EssilorLuxottica (pourriez-vous indiquer lesquelles ainsi que la part des CAPEX que ces études représentent) ?

EUROFINS SCIENTIFIC

Votre groupe opère un réseau mondial de laboratoires, dont une partie est située dans des pays où les cadres réglementaires, les autorités de contrôle et les mécanismes de surveillance peuvent être plus ou moins développés.

- a) Réalisez-vous en interne une cartographie des risques qualité et d'indépendance des analyses par pays ou région ? Quels sont les zones géographiques considérées comme présentant un risque plus élevé en matière de fiabilité ou d'indépendance des analyses ?

Vous indiquez, dans votre DEU 2024, que le réseau participant aux internal Proficiency Testing (iPT) a été étendu à des laboratoires situés notamment au Brésil, Canada, Chili, Chine, Nouvelle-Zélande, Taiwan, États-Unis, Vietnam et Inde.

- b) Les résultats de ces iPT en 2024 ont-ils rendu compte de disparités entre les pays ou régions ? Quels mécanismes de suivi sont activés le cas échéant ?
- c) La présence de « Quality directors » au sein d'un laboratoire dépend-elle de la réglementation locale ? Dans les pays où la réglementation ou les mécanismes de supervision externe sont moins exigeants, appliquez-vous des mesures additionnelles par rapport au dispositif standard ?

EURONEXT

En tant qu'entreprise des marchés boursiers de la zone euro, comment Euronext définit-elle le point à partir duquel un risque climatique physique devient matériel au regard de la stabilité et du bon fonctionnement des marchés qu'elle opère ?

a) Cette matérialité fait-elle l'objet de seuils ou de déclencheurs formalisés, et comment sont-ils suivis dans le temps et intégrés dans la gouvernance et les dispositifs de gestion des risques du groupe (critères qualitatifs ou quantitatifs utilisés ; plans de continuité ; résultats attendus... ?)

b) Une démarche de sensibilisation, a minima des clients, sur les risques climatiques physiques en vue du bon fonctionnement et de la stabilité des marchés a-t-elle été mise en place (dimension systémique du dysfonctionnement) ?

HERMÈS

Le groupe Hermès se distingue dans le secteur du luxe par une forte intégration verticale, une maîtrise historique de ses savoir-faire artisanaux et une attention particulière portée à la qualité et à la traçabilité de ses matières premières. Le groupe communique de manière structurée sur ses filières d'approvisionnement, ses politiques de certification, ses engagements en matière de lutte contre la déforestation et ses investissements industriels dans les tanneries intégrées. Toutefois, l'information publiée repose encore très majoritairement sur des indicateurs exprimés en pourcentage (part de fournisseurs certifiés, taux de matières responsables, couverture des filières), sans information détaillée sur les volumes absolus de matières premières utilisées, en particulier pour les matériaux les plus critiques du point de vue environnemental et réputationnel. Cette approche limite la capacité des investisseurs à apprécier pleinement l'empreinte réelle du groupe, l'évolution de sa dépendance à certaines filières et la matérialité des risques associés aux matières premières.

a) Dans ce contexte, Hermès indique les volumes de ses matières entrantes mais par filière. L'entreprise envisage-t-elle de publier aussi ces données par matière première (en valeurs absolues ou, à défaut, en fourchettes de volumes), en les ventilant par provenance et par origine (agriculture biologique, agriculture régénérative, labellisée, recyclée), et en fournissant des indicateurs d'intensité matière, et ce pour chacune de ses matières premières stratégiques ?

b) Pour aller plus loin que le brief filières disponible sur le site Internet du groupe, Hermès a-t-elle identifié les matières premières prioritaires concentrant l'essentiel des risques ESG (déforestation, pression sur les écosystèmes, bien-être animal, droits des communautés locales, risques sociaux, impacts chimiques). Comment ces risques sont-ils hiérarchisés ?

c) Les volumes de ces matières à risque utilisées font-ils l'objet d'un suivi spécifique et d'objectifs à terme de réduction ou d'utilisation de matières alternatives ? Merci de préciser votre réponse.

KERING

Plusieurs enquêtes judiciaires menées en Italie ont mis en cause des ateliers de sous-traitance impliqués dans la fabrication de produits pour certaines Maisons du groupe Kering, notamment Gucci, Alexander McQueen et Yves Saint Laurent. Selon les déclarations du substitut du procureur de Milan, Paolo Storari, des sacs, portefeuilles et vêtements de ces marques ont été découverts lors de perquisitions dans des ateliers italiens employant une main-d'œuvre chinoise dans des conditions qualifiées de graves et exploitantes, incluant travail dissimulé, salaires très inférieurs aux standards légaux et conditions de travail dégradées. Ces événements ont mis en évidence des défaillances dans les contrôles concernant la sous-traitance italienne, malgré l'existence des politiques de vigilance du groupe Kering. Au regard de ces éléments, et dans une démarche de dialogue constructif visant à renforcer la prévention des risques de travail forcé, nous souhaitons approfondir la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs de vigilance du groupe Kering, en particulier concernant la sous-traitance indirecte.

a) Dans un contexte où 64% des approvisionnements du groupe proviennent de sous-traitants de rang 2 (Tier 2) sans relation commerciale directe avec Kering, comment le groupe encadre-t-il concrètement le recours à la sous-traitance en cascade et assure-t-il une visibilité effective sur les ateliers de transformation et de confection au-delà du premier rang, y compris via des mécanismes opérationnels et vérifiables allant au-delà des audits de surface ?

b) Comment Kering garantit-elle qu'il n'existe pas de décalage entre son plan de vigilance et la réalité opérationnelle sur le terrain, et quels indicateurs qualitatifs et quantitatifs, axés sur la prévention des violations graves des droits humains et l'amélioration effective des conditions de travail, le groupe peut-il communiquer pour en démontrer l'efficacité ?

c) Des dispositifs concrets de réclamation, de protection et de réparation ont-ils été mis en place pour les travailleurs affectés, y compris lorsqu'ils sont employés par des sous-traitants indirects ? Comment allez-vous renforcer la coopération au niveau local afin de prévenir la récurrence de telles situations ?

LEGRAND

Vous mentionnez dans vos communications des démarches d'optimisation des systèmes IT, de rationalisation des outils numériques et de recours à des solutions cloud plus efficaces.

a) Ces démarches s'accompagnent-elles d'objectifs chiffrés de sobriété numérique (par exemple : réduction des volumes de données stockées, optimisation des algorithmes, diminution de la consommation énergétique des infrastructures IT / serveurs, allègement des interfaces numériques) ?

b) Si oui, quels sont les indicateurs de suivi, les plans d'action et les responsabilités associées ? À défaut, envisagez-vous de formaliser de tels objectifs dans le cadre de vos prochaines feuilles de route RSE ?

L'ORÉAL

La santé mentale est un enjeu matériel pour les entreprises et les investisseurs. Elle conditionne la capacité des salariés à travailler de manière durable, à innover et à s'engager pleinement dans les objectifs de l'entreprise. Elle constitue également un facteur clé de résilience organisationnelle : en prévenant les risques psychosociaux et en soutenant la santé mentale des salariés, les entreprises renforcent la productivité, réduisent l'absentéisme et stabilisent leurs équipes, ce qui améliore leurs résultats.

L'Oréal identifie explicitement la santé mentale comme un droit humain fondamental, soulignant la nécessité d'un environnement de travail équitable et inclusif permettant à chacun de s'épanouir pleinement. L'entreprise communique publiquement sur des initiatives concernant la santé mentale telles que : « Share and Care », « Simplicity », des formations ciblées sur certains sujets clés comme le harcèlement ou encore l'amélioration de sa performance sur la prise en compte de la santé mentale dans le cadre du CCLA's Global workplace mental health benchmark. Toutefois, si les publications du groupe détaillent des mesures existantes et des valeurs directrices, elles ne fournissent pas d'indicateurs consolidés permettant d'évaluer l'efficacité et le recours aux actions dédiées à la santé mentale, ni la manière dont le Groupe mesure l'évolution du stress et des risques psychosociaux.

Ainsi les questions suivantes :

- a) Y a-t-il une gouvernance structurée et une stratégie globale autour du sujet de la santé mentale des salariés au sein de l'Oréal ? Cette stratégie a-t-elle des disparités géographiques et/ou par business ?
- b) Quelles sont les mesures spécifiques de prévention mises en place par le groupe afin de sensibiliser les collaborateurs à ce sujet et d'ouvrir le dialogue sur les potentielles difficultés rencontrées (actions pour aligner la culture d'entreprise et l'objectif de préservation de la santé mentale et de la sécurité psychologique des équipes, pourcentage de managers formés à ce sujet et comment...) ?

Bien que L'Oréal reconnaisse l'existence de risques psychosociaux affectant le bien-être des employés, l'entreprise ne publie pas de données quantitatives spécifiques permettant d'évaluer ces risques et l'efficacité des mesures mises en place. Les indicateurs communiqués sont en grande partie agrégés dans des scores de bien-être, d'engagement ou d'accès à des programmes de santé plus larges.

- c) Suivez-vous en interne des indicateurs de risques psychosociaux (ex : taux de burnouts, absentéisme lié au stress, troubles anxieux, autres), ainsi que des indicateurs de taux d'utilisation/participation aux initiatives proposées aux salariés concernant la santé mentale ? Ces indicateurs pourraient-ils être communiqués publiquement ?
- d) Quelles sont les prochaines étapes prévues par L'Oréal pour poursuivre le renforcement de la prise en compte de la santé mentale au travail ?

LVMH

Plusieurs enquêtes judiciaires et reportages ont mis en lumière le recours présumé, par certaines Maisons du groupe LVMH – notamment Givenchy, Dior et Loro Piana – à des ateliers de sous-traitance en Italie présentant des conditions de travail dégradées, caractérisées par le travail dissimulé, une main-d'œuvre migrante vulnérable et des conditions d'hygiène et de sécurité insuffisantes. Ces affaires mettent en lumière des risques structurels liés à des chaînes de sous-traitance fragmentées, parfois au-delà du rang 1, dans un pays pourtant considéré comme peu risqué au regard des standards ESG. En réponse aux risques sociaux identifiés dans sa chaîne d'approvisionnement, le groupe LVMH indique avoir renforcé ses dispositifs de vigilance en 2024, notamment via une cartographie des fournisseurs fondée sur des niveaux de criticité, le recours à la plateforme EcoVadis et la réalisation d'audits, déployés de manière harmonisée au sein des Maisons du groupe.

Dans une logique de dialogue actionnarial constructif et de prévention du risque de travail forcé, le FIR souhaite approfondir la mise en œuvre opérationnelle et l'efficacité de ces dispositifs.

- a) Les Maisons du groupe disposent-elles de moyens financiers, humains et organisationnels équivalents pour mettre en œuvre les audits fournisseurs et les diligences requises, ou existe-t-il des différences significatives selon la taille, la rentabilité ou le segment d'activité des Maisons ? Le cas échéant, comment le groupe s'assure-t-il que les Maisons disposant de ressources plus limitées respectent néanmoins les mêmes exigences de vigilance ?
- b) Au-delà des audits classiques, quels mécanismes concrets et vérifiables permettent aujourd'hui d'assurer l'alignement entre le plan de vigilance et la réalité opérationnelle, et quels indicateurs qualitatifs et quantitatifs le groupe peut-il communiquer pour en mesurer l'efficacité ?
- c) Enfin, quels dispositifs concrets de réclamation, de protection et de réparation LVMH a-t-elle mis en place pour les travailleurs affectés, y compris lorsqu'ils sont employés par des sous-traitants indirects, et comment le groupe en garantit-il l'accès effectif et l'efficacité opérationnelle ?

MICHELIN

Michelin s'est engagé à réduire ses émissions de scope 3 de 27,5 % d'ici 2030 (par rapport à 2019), avec une ambition Net-Zero à 2050. Cependant, le scope 3 « usage » — lié à la résistance au roulement des pneus et représentant plus de 90 % de l'empreinte carbone totale du groupe (115 MtCO₂ en 2024) — reste un défi majeur. Les solutions connectées (comme *MICHELIN Connected Mobility*) permettent des réductions de 7 % à 12 % de la consommation de carburant, mais leur déploiement actuel (1 million de véhicules sous contrat) reste limité comparé au volume global de pneus vendus.

La réussite de l'ambition "Net-Zero" à 2050 dépendra toutefois de sa capacité à transformer radicalement sa chaîne d'approvisionnement en matériaux et à influencer la décarbonation de l'usage des véhicules.

- a) Le document mentionne que les solutions connectées permettent de réduire la consommation de carburant de 7 à 12 %, mais il ne définit pas le seuil critique d'adoption globale requis pour que cet effet compense les émissions des pneus non connectés. Si l'ambition stratégique est de réaliser plus de 20 % des ventes hors pneus d'ici 2030, quel est le taux de pénétration précis des solutions connectées (en pourcentage du parc de pneus vendus) jugé nécessaire pour atteindre la réduction du Scope 3 « usage » ?
- b) Avez-vous un scénario de déploiement des solutions connectées à horizon 2030 et 2050, incluant un lien explicite avec la trajectoire d'émissions scope 3 usage (hypothèses de réduction unitaire, périmètre, adoption client) ?
- c) La documentation indique des projets pilotes et partenariats permettant de sécuriser l'approvisionnement de matériaux durables. Avez-vous une feuille de route indiquant, par grande famille de matériaux (dont butadiène, noir de carbone), les volumes 2024, les volumes visés 2030/2050 et la part couverte par des contrats sécurisés ou des capacités dans des JV/partenariats, dans l'atteinte des 40 % de matériaux durables en 2030 et 100 % en 2050 ?

ORANGE

Bien qu'Orange mette en avant la modernisation et l'efficacité accrue de ses réseaux (notamment dans son DEU 2024 via la stratégie Lead the Future qui valorise l'excellence des réseaux), les données publiées restent centrées sur l'intensité carbone plutôt que sur les volumes absolus.

a) Quels arbitrages concrets Orange met-en œuvre pour limiter la croissance réelle de la consommation énergétique de ses réseaux, au-delà de l'amélioration de l'intensité énergétique (kWh/TB), notamment concernant :

- La priorisation des usages ou la gestion de pics non essentiels
- Les choix de dimensionnement des infrastructures (éviter le sur-investissement)
- Les décisions matérielles/logiciels favorisant la sobriété plutôt que la performance systématique ?

Merci de préciser les actions déjà engagées, les gains énergétiques obtenus, et les objectifs absolus associés.

Le DEU 2024 inclut un état de durabilité mais sans objectifs spécifiques de réduction absolue liés aux usages numériques du groupe (stockage, data centers, architectures logicielles).

b) Disposez-vous d'objectifs chiffrés et opérationnels de sobriété numérique, sur :

- La réduction des volumes de données stockées
- L'optimisation algorithmique et allègement des interfaces
- La diminution du nombre de serveurs ou consolidation des infrastructures ?

Merci d'indiquer si possible : les responsables internes en charge de ces actions, les budgets ou ressources alloués et une trajectoire de réduction en absolu, incluant l'impact attendu à horizon 2027-2030.

Bien que l'IA soit décrite comme un levier stratégique dans les documents récents d'Orange (stratégie Lead the Future et initiatives d'innovation poussées par la demande croissante en connectivité), aucune donnée chiffrée n'est publiée concernant son empreinte énergétique propre (entraînement, inférence, stockage des modèles et données).

c) Disposez-vous d'indicateurs internes permettant de mesurer l'empreinte énergétique et carbone de l'IA, incluant :

- La consommation électrique et les émissions liées à l'entraînement des modèles
- La consommation liée à l'inférence dans les services aux clients
- Le coût énergétique du stockage associé ?

Envisagez-vous de publier :

- Une trajectoire dédiée à la réduction absolue des impacts IA
- Des seuils maximum (ou limites) d'empreinte par modèle ou par service
- Des indicateurs de performance environnementale obligatoires dans vos développements IA (MLOps / Green AI) ?

PERNOD RICARD

Des acteurs de votre secteur, ou certains brasseurs, développent des gammes de produits sans alcool. Ces offres répondent à une demande grandissante et permettent de réduire la consommation d'alcool dans la société. Selon les dernières données de l'observatoire français des drogues et des tendances addictives, en France en 60 ans, la consommation d'alcool a fondu de 60 %.

- a) A l'instar de votre campagne « Buvez plus...d'eau », que représente le sans alcool dans votre stratégie de développement à moyen/long terme (chiffre d'affaires, part de marché) ?
- b) Les pays émergents représentent-ils également pour le groupe une cible significative pour le marché sans alcool ? Si oui, quelle part de chiffre d'affaires à horizon 2030 visez-vous sur ces marchés concernant les produits sans alcool (par marché) ?
- c) Pourriez-vous lister les 10 principaux pays émergents (en part du CA) sur lesquels vous souhaitez axer votre développement du sans alcool ?

PUBLICIS

Publicis a publié beaucoup d'informations dans ses rapports concernant l'usage de l'IA et l'application des bonnes pratiques à des fins opérationnelles et des fins commerciales (à destination des clients).

La société a défini des guidelines spécifiques sur l'usage de l'IA générative (Generative AI Acceptable Use Guidelines, AI Legal Guidelines) diffusées à l'ensemble des salariés et mis en place des dispositifs de formation à grande échelle sur l'éthique et l'usage responsable de l'IA (modules sur Marcel, formations obligatoires).

Ces pratiques permettent d'éviter qu'un fossé de compétences se creuse entre des employés acculturés aux nouvelles technologies de ceux qui ne le sont pas (âge, formation initiale, culture).

En revanche, le corpus réglementaire sur l'usage de l'intelligence artificielle continue de s'alourdir et les sociétés reconnaissent la nécessité d'adapter en continu leurs pratiques pour rester conforme.

a) Avec l'implémentation de l'IA dans vos process internes et dans vos offres commerciales, comment assurez-vous la transformation de l'emploi des salariés les moins acculturés à ces technologies ? Mesurez-vous le nombre de cas d'usages de l'IA dans vos outils internes ?

b) Comment assurez-vous que vos offres IA s'ajustent et s'adaptent aux différents cadres réglementaires de vos clients (AI Act Européen, lois latino-américaines, États américains) ?

c) Quelles garanties avez-vous mis en place pour assurer la protection des données de vos clients et leurs usages restrictifs par vos outils IA, y compris au-delà de la plateforme Marcel ?

RENAULT

Les matériaux critiques nécessaires à la construction de véhicules électriques tels que le lithium, le nickel, le cobalt et le graphite sont associés à des risques environnementaux et sociaux importants. A titre d'exemple, en Indonésie, de nombreux experts et ONG sonnent l'alarme sur une situation grave d'écocide liée à l'exploitation massive du nickel. En novembre dernier, l'effondrement de la mine illégale de cuivre et de cobalt dans la province de Lualaba, au Sud-Est de la République démocratique du Congo, a entraîné au moins 49 morts.

- a) Au-delà de votre "Cartographie des risques minerais/pays" publiée en 2025, envisagez-vous de renforcer votre transparence en publiant un reporting détaillé de type Raw Material Report, à l'image de certaines entreprises allemandes, précisant l'origine des matières premières, les risques identifiés et surtout les mesures concrètes mises en œuvre pour prévenir les risques de chaque matériau et chaque pays ?

Dans son DEU 2024, Renault mentionne le groupe Managem parmi ses « partenariats stratégiques dans la chaîne de valeur batterie », notamment pour un approvisionnement « durable en cobalt marocain » depuis 2022. Toutefois, alors que la production de cobalt par le groupe Managem était certifiée selon les critères de la Responsible Mining Initiative, évaluée par Ecovadis et que le groupe faisait partie de l'Alliance pour un cobalt responsable, des analyses indépendantes publiées en 2023 font état d'allégations de contaminations environnementales et d'impacts sanitaires autour de la mine de Bou Azzer².

- b) Dans ce cas précis, pouvez-vous détailler les mécanismes que Renault a mis en œuvre (audits indépendants, plan de remédiation, suivi des parties prenantes locales, etc.) ?

Malgré le report des obligations de diligence raisonnable pour les batteries à 2028, l'évaluation de mines selon le standard IRMA³ est considérée comme une référence crédible.

- c) Dans ce contexte, pouvez-vous préciser la part des volumes ou des sites miniers de matériaux critiques dans votre chaîne batterie ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes selon le standard IRMA, ainsi que la manière dont ces évaluations sont intégrées dans vos processus de gestion des risques ? Quels sont vos leviers d'action pour faire progresser cette part ?

SAFRAN

À la suite de l'intégration de Preligens et du développement de Safran AI, la société a mis en place un Comité éthique courant 2025.

a) Quels travaux ce Comité a-t-il menés au cours de l'année 2025 et quelles évolutions sont envisagées pour 2026 ? Par exemple, est-il prévu d'étendre le mandat du comité éthique à l'IA générative ou aux systèmes d'armes ?

b) Dans le contexte géopolitique actuel, et compte tenu du déploiement des solutions Safran dans des zones potentiellement touchées par des conflits et/ ou à haut risques (CAHRA), quel rôle joue le Comité éthique ? Les procédures de due diligence en vigueur ont-elles été renforcées, ou sont-elles appelées à l'être ? Ce comité a-t-il déjà fait face à des décisions garantissant son indépendance face aux enjeux commerciaux et stratégiques ?

SAINT-GOBAIN

Saint-Gobain continue ses efforts de fiabilisation et d'évaluation de ses différentes catégories des émissions de GES scope 3. Toutes les catégories du scope 3 ont fait l'objet d'une évaluation, mais seules les catégories SBTi (1, 3, 4, 6, 9, 12) sont publiées dans le DEU à date.

La société a soumis des objectifs SBTi de réduction de son empreinte carbone à horizon 2030 et 2050, couvrant l'ensemble des scopes. Néanmoins, la trajectoire apparaît aujourd'hui en décalage avec son ambition de neutralité carbone à 2050, au regard de la hausse de 41 % de ses émissions de scope 3 depuis 2017. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'élargissement du périmètre de reporting et l'amélioration de la qualité des données, notamment avec l'intégration des émissions liées à la fin de vie des produits. En parallèle, l'intensité carbone tous scopes confondus est stable.

Les documents mentionnent la dépendance de la réduction du scope 3 à la capacité des partenaires à décarboner leurs opérations, mais elle ne décrit pas de retards ou d'obstacles rencontrés sur les leviers de décarbonation : 30% de reformulation produits, 60% via décarbonation des achats, 10% d'innovation et de performance logistique.

En parallèle, Saint-Gobain a lancé un programme interne « Solutions for Growth », qui définit une méthodologie d'évaluation des solutions « durables et performantes ». La société mentionne « 75% du chiffre d'affaires proviennent de produits durables » selon sa méthodologie interne.

a) Quand la société pense-t-elle pouvoir reporter 100% de ses émissions sur son scope 3 ?

b) Etant donnée la contribution majeure des achats responsables dans la réduction des émissions du scope 3, la société Saint-Gobain a-t-elle réalisé des actions auprès de ses fournisseurs (collecte de données, sensibilisation climat, accompagnement soumission de plan de de décarbonation certifiée) ? Quel périmètre de fournisseurs serait concerné ?

c) La durabilité dans la méthodologie ne différencie pas les impacts positifs sur l'environnement et sur le bien-être. La société peut-elle divulguée la part exclusive «green share» (efficience énergétique, optimisation des ressources naturelles, etc.), la part exclusive «well-being share» (confort thermique, acoustique, visuel, etc.) ainsi que le part «green share + well-being share» ?

SANOFI

- a) Dans le contexte de prises de position récentes de dirigeants de l'industrie pharmaceutique appelant à une hausse des prix des médicaments en Europe afin de renforcer l'attractivité du secteur et les investissements, comment Sanofi concilie-t-elle cette orientation avec ses engagements en matière d'accès équitable aux soins en Europe ?

Dans son Document d'Enregistrement Universel 2024, l'entreprise indique que sa Global Health Unit vise à fournir des traitements à 2 millions de patients atteints de maladies non transmissibles dans 40 pays à revenu faible et intermédiaire d'ici 2030.

- b) Pourriez-vous préciser la répartition géographique actuelle des patients bénéficiaires ? Selon quels critères les patients bénéficiaires sont-ils sélectionnés (niveaux de revenus, critères médicaux, dispositifs nationaux de santé...) ?
- c) Quels mécanismes l'entreprise met-elle en place pour garantir l'accès à ses médicaments essentiels aux populations qui ne répondent pas aux critères des programmes dédiés aux publics les plus vulnérables, mais dont la capacité financière reste insuffisante pour supporter le coût des traitements ? Quels résultats ont-ils permis d'obtenir ?

SCHNEIDER ELECTRIC

Dès 2019, Schneider Electric s'est positionné comme un leader dans son secteur pour construire des méthodologies robustes de calcul d'émissions évitées et d'émissions sauvées. Mieux encore, le groupe s'était donné un objectif ambitieux d'émissions évitées de 800 millions de tonnes d'ici à 2025.

a) Alors que cet objectif vient d'être atteint, et en ligne avec vos déclarations de 2020 sur votre volonté de faire de ces méthodologies des standards (page 126 du rapport annuel 2020), envisagez-vous de partager votre expertise et vos retours d'expérience pour permettre non seulement à vos clients mais aussi à tout votre écosystème de les adopter ?

b) A titre d'exemple, pouvez-vous confirmer votre volonté de participer aux groupes de places comme l'AEP (Avoided Emissions Platform) ou le WBCSD en apportant une contribution technique et des cadres méthodologiques tirés de votre expérience et votre expertise dans ces domaines (protocoles, jeux de données types, facteurs d'émission, pistes d'audit) pour faciliter la réutilisation de cette expertise par d'autres acteurs industriels et financiers ?

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'intégration progressive des risques climatiques dans les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème, la BCE a annoncé introduire un facteur climatique dans son cadre de collatéraux à partir de mi-2026. Les modalités d'éligibilité et de valorisation des actifs apportés en garantie pourraient avoir un impact croissant sur l'accès des banques à la liquidité et sur leur coût de financement.

a) Parmi vos portefeuilles de clientèle, vos zones géographiques d'exposition ou vos principaux produits financiers, lesquels génèrent aujourd'hui le plus de valeur mais apparaissent également comme les plus vulnérables aux risques climatiques physiques ? Comment ces vulnérabilités sont-elles susceptibles d'affecter votre profil de risque et vos perspectives de rentabilité à moyen terme ?

b) Comment intégrez-vous concrètement ces risques physiques (y compris ceux liés aux activités financées, comme de nouveaux projets d'exploration ou de production d'hydrocarbures) dans vos processus d'octroi de crédit (évaluation du risque, conditions financières, exclusions éventuelles, exigences de transition) ?

La question étant centrée sur les risques climatiques physiques, nous vous remercions par avance de bien vouloir concentrer votre réponse sur ces aspects, à l'exclusion des risques de transition.

STELLANTIS

Les matériaux critiques nécessaires à la construction de véhicules électriques tels que le lithium, le nickel, le cobalt et le graphite sont associés à des risques environnementaux et sociaux importants. A titre d'exemple, en Indonésie, de nombreux experts et ONG sonnent l'alarme sur une situation grave d'écocide liée à l'exploitation massive du nickel. En novembre dernier, l'effondrement de la mine illégale de cuivre et de cobalt dans la province de Lualaba, au Sud-Est de la République démocratique du Congo, a entraîné au moins 49 morts.

- a) Au-delà de la due diligence effectuée auprès de vos fournisseurs de batterie et du « Conflict Minerals Reports » déposé auprès de la SEC, envisagez-vous de renforcer votre transparence en publiant un reporting plus détaillé de type Raw Material Report, à l'image de certaines entreprises allemandes, précisant l'origine des matières premières et les risques identifiés ? Quelles limites opérationnelles spécifiques identifiez-vous en matière de traçabilité et de contrôle ?

Malgré le report des obligations de diligence raisonnable pour les batteries à 2028, l'évaluation de mines selon le standard IRMA4 est considérée comme une référence crédible.

- b) Dans ce contexte, pouvez-vous préciser la part des volumes ou des sites miniers de matériaux critiques dans votre chaîne batterie ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes selon le standard IRMA, ainsi que la manière dont ces évaluations sont intégrées dans vos processus de gestion des risques ? Quels sont vos leviers d'action pour faire progresser cette part ?

STMICROELECTRONICS

STMicroelectronics promeut activement son écosystème IA (par exemple, les outils IA STM32) afin d'accélérer l'adoption de l'IA dans les applications industrielles, grand public et les villes intelligentes.

- a) STMicroelectronics dispose-t-elle d'une politique ou d'un cadre interne pour traiter les pratiques responsables en matière d'IA, telles que la gestion des biais, la transparence, la surveillance et le respect des droits fondamentaux ? Si oui, existe-t-il des projets pour rendre ces informations publiques ?
- b) Compte tenu des risques potentiels en aval liés aux biais, à la surveillance ou à l'utilisation abusive, comment STMicroelectronics aborde-t-elle la question de la responsabilité au-delà de la conception des produits ? Existe-t-il des politiques, des conseils aux clients ou des attentes contractuelles pour encourager une utilisation finale responsable des technologies d'IA de STMicroelectronics ?
- c) STMicroelectronics promeut l'IA de pointe et l'intelligence embarquée comme des facteurs d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation d'énergie au niveau des systèmes, ce qui est conforme à votre stratégie de développement durable. Cependant, nous constatons que les informations divulguées sont limitées quant à la manière dont l'empreinte environnementale propre au développement de l'IA est évaluée. Comment STMicroelectronics évalue-t-elle l'impact environnemental net des produits basés sur l'IA ?

THALÈS

a) Au-delà de son programme Trade Compliance, quels mécanismes de diligence raisonnable, a priori et a posteriori, Thales met-elle en œuvre pour évaluer les risques liés à l'usage final de ses équipements ou technologies, notamment lorsqu'ils sont destinés à des zones touchées par des conflits et/ ou à haut risques (CAHRA) ? Dans le contexte géopolitique actuel, ces mécanismes ont-ils été renforcés ou adaptés, et selon quels critères ?

b) Quel rôle joue le comité éthique dans l'évaluation et la validation des contrats impliquant ces CAHRA, et comment Thales garantit-elle l'indépendance de ces instances d'analyse et de décision face aux enjeux commerciaux et stratégiques ?

c) Enfin, s'agissant plus spécifiquement des solutions intégrant de l'intelligence artificielle et le développement de CortAix, Thales a-t-elle renforcé ses dispositifs de diligence raisonnable afin de prendre en compte les risques éthiques propres à l'IA (autonomie, biais, explicabilité, contrôle humain) ? Comment ces instances internes arbitrent-elles lorsqu'un cas d'usage fondé sur l'IA présente un risque éthique ?

TOTALENERGIES

Dans votre *Sustainability & Climate 2024 Progress Report*, vous indiquez que TotalEnergies gère son portefeuille afin de limiter le risque d'actifs échoués « si les risques de baisse structurelle de la demande d'hydrocarbures se matérialisaient de manière plus rapide qu'estimée ». Dans l'édition 2025 du même rapport, vous indiquez par ailleurs que « la demande de pétrole pourrait commencer à décliner entre 2030 et 2040 ».

Par ailleurs, vos communications financières indiquent que les investissements sont testés selon des hypothèses prudentes de prix du pétrole et de prix du carbone. Cependant, plusieurs scénarios crédibles – notamment les scénarios STEPS (*Stated Policies Scenario*) et APS (*Announced Pledges Scenario*) de l'Agence internationale de l'énergie – envisagent **un pic de la demande mondiale de pétrole autour de 2030** suivi d'un déclin au cours des années 2030.

Dans ce contexte, comment la société évalue-t-elle la robustesse de sa rentabilité face à un scénario où la demande mondiale d'hydrocarbures se contracterait plus tôt et plus rapidement que ce qui semble aujourd'hui anticipé, et où le principal risque ne serait pas seulement une baisse du prix du baril mais une contraction globale des volumes de demande ?

Plus précisément, pourriez-vous nous indiquer :

- a. Quelles hypothèses de volumes produits et de durée d'exploitation des actifs sont utilisées dans ces analyses de scénarios ;
- b. Si ces analyses font l'objet, lors des décisions d'investissement, d'une évaluation consolidée à l'échelle de la société afin d'apprécier l'exposition globale du portefeuille d'investissements à un risque de déclin imminent de la demande mondiale ;
- c. Comment la société identifie les actifs qui seraient les premiers exposés dans un contexte de contraction anticipée de la demande mondiale d'hydrocarbures ;
- d. S'il existe des mécanismes permettant d'ajuster, de différer ou de réviser les projets dans l'hypothèse où l'évolution du marché se rapprocherait des trajectoires décrites dans les scénarios STEPS ou APS, dans lesquels la demande mondiale commence à décliner au cours de la prochaine décennie.
- e. Et enfin, à quoi ressembleraient, dans un scénario proche des trajectoires décrites par les scénarios STEPS ou APS les flux de trésorerie et le programme d'investissements (CAPEX) associés.

URW

- a) Dans le DEU 2024 (p.201), le groupe s'engage à ce que 100% de l'électricité consommée pour les parties communes de vos actifs du périmètre Better Places proviennent de sources renouvelables. Quelle est la part de renouvelables dans votre mix énergétique, pas seulement électrique ? Dans votre mix d'énergies renouvelables, quelle est la part provenant de production sur site, de PPA long terme et de certificats d'origine, et comment anticipez-vous l'évolution de ce mix à moyen terme ? Qu'en est-il du mix énergétique global, et non pas uniquement celui de « Better Places » ?
- b) Lors de la cession d'actifs, quels mécanismes mettez-vous en place pour éviter une "externalisation" du risque ESG, notamment sur la performance énergétique ou la trajectoire carbone future de l'actif ? Dans quelle mesure les credentials ESG (au sens de la crédibilité, maturité et cohérence ESG) du repreneur entrent-ils dans la décision de cession, et acceptez-vous parfois une décote du prix pour garantir la continuité de la performance environnementale de l'actif ?
- c) Observez-vous aujourd'hui un greenium mesurable sur la valorisation ou la liquidité de vos actifs les plus performants sur le plan énergétique ? Si oui, à quel stade du cycle immobilier ce greenium devient-il réellement visible ?

VEOLIA

La société a indiqué son intention de proposer le renouvellement du mandat du Président du conseil d'administration, alors que celui-ci atteindra la limite d'âge statutaire au cours du prochain mandat, ce renouvellement impliquant en pratique une modification de l'article 12 des statuts. La planification de la succession du Président constitue une responsabilité centrale du conseil d'administration afin d'assurer la continuité du groupe. Dans son DEU 2024, Veolia indique que le comité des nominations a travaillé en 2024 sur le « plan de succession des principaux dirigeants » et a été questionnée durant l'AG 2025 à ce sujet, sans plus de précision sur les modalités de succession.

Dans ce contexte, en cas de validation par l'assemblée générale de 2026, quelles garanties le conseil d'administration, et le comité des nominations, peuvent-ils apporter aux actionnaires quant à l'anticipation et à la préparation effective d'un plan de succession ?

VINCI

- a) Vinci Construction s'est fixé des objectifs d'utilisation de béton bas carbone en France. Pourriez-vous: détailler le plus finement possible les différents matériaux bas carbone, biologiques, biosourcés ou issus du recyclage, utilisés dans chacun ou produits par chacun de vos métiers de la construction et des concessions; ventiler les volumes consommés par Vinci dans le monde en 2025 pour chacune de ces catégories de matériaux, ainsi que la part qu'elles ont représentée dans l'ensemble des matériaux utilisés par le groupe?
- b) Nous comprenons que Vinci a effectué une analyse spécifique des risques liés à la biodiversité et que les sites sur lesquels Vinci exerce une activité temporaire n'ont pas été jugés matériels (page 228, DEU 2024). Seuls les résultats pour les sites fixes ont été publiés (page 234, DEU 2024). Pour autant, la pression exercée par les activités temporaires des entreprises du secteur de la construction sur la biodiversité est susceptible d'intéresser les analystes ESG. Aussi, pourriez-vous détailler la part d'exposition au risque de biodiversité des sites où Vinci exerce une activité temporaire (chantier de construction, terrassement, maintenance) qui se trouvent dans ou à proximité de zones sensibles en matière de biodiversité dans le monde?
- i
- c) Pouvez-vous indiquer, pour 2025, le montant du chiffre d'affaires et de prises de commandes relatifs à chacune des natures de projets ci-dessous:
- Activités fossiles (réservoirs, infrastructures de transport, etc.),
 - Energie solaire,
 - Eolien,
 - Transport, distribution et stockage d'énergie électrique
 - Autres projets énergétiques ou projets mixtes